# Campagne pour les contrats doctoraux

Le contrat doctoral constitue un contrat à durée déterminée passé entre l’Université et un·e doctorant·e. Sa durée est de trois ans.

L'attribution des contrats doctoraux de l'ED 623 fait l'objet d'un concours.

**Déroulement du concours**

Le concours est géré par un bureau comprenant :

* les deux membres de la direction de l’école doctorale,
* trois enseignant·e·s-chercheur·e·s ou chercheuses/chercheurs issu·e·s des laboratoires de l’ED, désigné·e·s par le bureau de l’ED sur proposition de la direction de l’ED. Ces membres ne présentent pas de candidat.e au concours.

Le jury du concours  est constitué :

* des membres du bureau du concours,
* de chercheuses/chercheurs ou enseignant·e·s-chercheur·e·s extérieur.e.s à l’ED, désigné·e·s par le bureau de l’ED, sur proposition de la direction de l’ED, en concertation avec les membres du conseil de l’ED.

Le bureau et le jury, renouvelés tout ou partie chaque année, sont composés de manière à représenter au mieux l’ensemble des thématiques de l’ED.

**Procédure**

La procédure se déroule en trois phases successives :

1. Les candidat.e.s déposent leurs candidatures, dont le bureau du concours vérifie la recevabilité,
2. Le jury prend connaissance de l’ensemble des candidatures recevables. Le bureau du concours effectue une présélection des candidats qui seront retenus pour une audition,
3. Le jury auditionne et classe les candidat·e·s.

*La publication des résultats aura lieu au plus tard une semaine après l’audition.*

**Format des auditions**

Les candidat·e·s disposent d’un temps défini, communiqué dans le courrier de convocation à l’audition, pour se présenter en insistant particulièrement sur leur trajectoire et leur projet de thèse. La présentation est suivie d’un échange avec le jury du concours. Les temps de présentation et d’échange sont communiqués dans la convocation.

* La présentation peut s’appuyer sur un visuel.
* Les candidat·e·s ne pouvant être présent·e·s le jour de l’audition pourront se présenter par visioconférence (à préciser par retour de mail dès réception de la convocation à l’audition).
* Les candidat·e·s peuvent s’exprimer en français ou en anglais.

**Composition du dossier de candidature :**

- Le dossier de candidature complété,

- un CV détaillé,

- une lettre de motivation,

- un projet de thèse préparé par le/la candidat·e en accord avec un ou deux encadrant·e·s, de l'ED623. Ce projet, de 5 à 8 pages bibliographie inclue, peut être rédigé en français ou en anglais. A titre indicatif, le projet peut préciser le contexte, l’état de l’art, la problématique, la méthodologie, le terrain s’il y a lieu, et le calendrier de la recherche envisagée.

- un courrier d’un·e encadrant·e de thèse rattaché.e. à l’ED623 indiquant l’accord préalable pour la direction de la thèse.

- un courrier du directeur/directrice de l'unité autorisant l’accueil du candidat·e au sein de l’unité.

- une attestation de réussite au diplôme de master ou d’un diplôme conférant le grade de master.

- le relevé actualisé des notes du master ou du diplôme conférant le grade de master.

- le mémoire de master 2 ou d’une recherche (40 pages minimum). Si le mémoire n’est pas en français ou en anglais, un résumé substantiel (10 pages minimum) doit être joint au dossier.

- Les étudiants en cours de M2 qui n’ont pas encore soutenu leur mémoire peuvent fournir une attestation du responsable de master mentionnant que le/la candidat·e sera admis·e à l'issue de sa soutenance de master. La soutenance doit avoir eu lieu à la date des auditions et le relevé complet de notes doit être fourni au plus tard au moment de l’audition.

**Calendrier et contact**

La dates de l’audition sera disponible sur le site internet de l’école doctorale.

Les dossiers de candidatures doivent être renvoyés par voie électronique **à l’adresse suivante :** **ed623.sse@u-paris.fr****, avant le 09 juin 2023 à 12h.**

**Attention : tout dossier incomplet ou hors délai est irrecevable.**